



Veillez attendre le chargement complet de cette page
avant de cliquer sur les boutons et les liens ci-dessous...

La question des inégalités au coeur des usages de l'Internet

résumé

sommaire

bio

par [Éric George](#)

Professeur en communication - Université d'Ottawa
© Éric George - 2002 - Tous droits réservés.

Cet article est aussi disponible en [format PDF](#).
Adressez vos questions et commentaires à [l'auteur](#).

▲ Résumé

La question de l'égalité se retrouve au coeur des problématiques traitant de démocratie et d'espace public, depuis l'antiquité grecque où les affaires publiques étaient abordées au sein de l'agora entre égaux, ce qui n'empêchait pas d'exclure par là même femmes et esclaves, jusqu'à l'espace public moderne où l'exclusion est demeurée longtemps de mise, sous prétexte que seuls les citoyens libérés de contraintes économiques et autres, étaient susceptibles de raisonner au nom de la collectivité. Dans le cadre de cet article, nous abordons la question de l'égalité à propos des usages de l'Internet à des fins de participation à l'espace public. Nous nous intéresserons à la fois aux usages collectifs à travers l'étude des sites d'organismes et aux usages individuels à travers celle de la participation à des listes de discussion. L'espace public créé par ces utilisations de l'Internet s'ouvre progressivement à un plus grand nombre de groupes et de personnes, mais il accepte également de plus fortes inégalités entre ceux-ci. On comprend dès lors que les organisations militantes qui luttent pour une diminution des inégalités à travers le monde s'interrogent quant à leur appropriation collective du réseau informatique.

([Abstract](#) | [Resumen](#) | [Resümee](#) | [Resumo](#))

Descripteurs : démocratie, Internet, espace public, égalité, inégalités, usages, accès, militantisme

Présentation conseillée pour citer cet article : GEORGE Éric (2002), « La question des inégalités au coeur des usages de l'Internet », COMPOSITE, v2002.1, <<http://commposite.org/2002.1/articles/george6.html>>

▲ Sommaire

- [1. L'égalité au coeur de la démocratie et de l'espace public](#)
- [2. Précisions d'ordre méthodologique](#)
- [3. Le dessein de la Toile entre objectifs et moyens](#)
 - [3.1 Des objectifs fort différents, voire opposés](#)

[3.2 Des moyens très inégaux](#)

[4. La démocratie en actes sur les listes de discussion](#)

[4.1 Des conditions d'accès variables](#)

[4.2 Une maîtrise de l'informatique très inégale](#)

[4.3 La détention du savoir en question](#)

[Conclusion](#)

[Notes](#)

[Références bibliographiques et électroniques](#)

[Pour en savoir plus](#)

À l'instar d'autres dispositifs sociotechniques plus anciens, le réseau Internet est souvent présenté comme un outil susceptible de contribuer au renouveau d'une démocratie qui serait en crise [1]. Selon des discours souvent spéculatifs en provenance de différents champs, politique, économique, journalistique, voire académique, il permettrait notamment aux citoyens et aux citoyennes de s'impliquer plus activement dans la vie de la Cité (cf. par exemple les discours de Gore, 1994, Lévy, 1995). Plus concrètement, l'utilisation de l'Internet par des organisations militantes a été évoquée pour la première fois à l'échelle mondiale en 1998 pour expliquer l'échec des négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui a été discuté au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) entre 1995 et 1998.

Les opinions de personnes aux positions institutionnelles pourtant très différentes les unes des autres ont convergé sur le rôle de l'Internet dans la mobilisation réussie contre le projet. Le bras droit du responsable du groupe de négociation de l'AMI à l'OCDE, M. Jan Huner (cité par Rivière, 1998), a mis l'accent sur le rôle de l'Internet dans l'échec des négociations : « la dernière des leçons [de cette affaire], c'est la puissance d'Internet. Ce média s'est révélé le pire ennemi de l'AMI. Assurons-nous que, dans toute future négociation multilatérale sur l'investissement, à l'OMC ou ailleurs, Internet soit notre meilleur ami ». Catherine Lalumière et Jean-Pierre Landau (1998), les auteurs du rapport sur l'AMI commandé par le premier ministre français de l'époque, Lionel Jospin, ont écrit au mois de mai 1998 :

le développement de l'Internet bouleverse l'environnement des négociations. Il autorise la diffusion instantanée des textes en cours de discussion, dont la confidentialité devient de plus en plus théorique. Il permet, par-delà les frontières nationales, le partage des connaissances et des expertises. Sur un sujet pourtant très technique, les représentants de la société civile nous sont apparus parfaitement informés, et leurs critiques bien argumentées sur le plan juridique.

Parmi les acteurs de la mobilisation contre l'AMI, l'informaticien canadien Russel McOrmond (cité par Rivière, 1998) a hébergé le site du réseau MAI-not qui fut à la pointe de la lutte contre l'AMI. Il estime que le réseau informatique a tenu un rôle crucial dans l'échec du projet : « je ne parle pas de [mon réseau] Flora en particulier, mais je pense qu'il n'y aurait eu aucune discussion sur l'AMI et que celui-ci serait passé depuis longtemps s'il n'y avait pas eu Internet. Les médias dominants ont toujours été favorables à la globalisation ».

Membre de la rédaction du *Monde diplomatique*, Christian de Brie (1998) souligne le double rôle de la société civile et de l'Internet et estime qu'il est possible de modifier « le rapport de forces par la mobilisation active de larges secteurs de la population, grâce aux relais associatifs ». Il ajoute que c'est l'Internet qui a rendu possible la mondialisation de l'information et de l'opposition à l'AMI alors que, jusqu'à une époque très récente, seuls quelques grands États

et les transnationales disposaient des moyens pour faire circuler l'information à l'échelle mondiale, « fondement de leur puissance » (ibid.). Il écrit pour conclure que, désormais, « Internet ouvre des perspectives nouvelles à une mondialisation de la résistance, encore embryonnaire » (ibid.).

Enfin, des chercheuses et des chercheurs ont abondé dans le même sens. C'est ainsi que dans un article au titre évocateur, « Le Net au service de la pensée critique », et en prenant l'AMI comme illustration de ses propos, Jean-Marc Fontan (2000, p. 73) a écrit que :

le Net, qui donne à des individus la possibilité de faire directement des opérations nécessitant de moins en moins d'intermédiaires et d'interfaces humains, peut être perçu comme un indice d'une plus grande liberté d'expression et d'une possibilité d'action élargie. À ce titre, le Net serait du nombre des technologies facilitant la production d'une pensée et d'une action critiques.

Ces discours quasi-unanimes en provenance de personnes d'horizons aussi différents nous ont amené à travailler sur cette question dans le cadre de notre thèse de doctorat [2]. Notre objectif cherchait moins à vérifier ou à remettre en cause les propos repris ci-dessus qu'à tenter d'aller au-delà de ceux-ci. Dans le cadre de cet article, nous présentons quelques uns des enseignements issus de nos recherches, qui se sont déroulées sur une période de quatre ans, en portant notre attention sur la question cruciale de l'égalité à propos des usages de l'Internet à des fins de participation à l'espace public [3]. Nous n'aborderons pas ici la sociologie des usages des TIC, notamment l'approche de l'appropriation, qui a fait partie du cadre théorique de notre thèse à côté des travaux sur la démocratie et l'espace public [4]. Dans un premier temps, nous aborderons brièvement la notion d'égalité en rapport avec les concepts de démocratie et d'espace public. Nous traiterons dans un deuxième temps des inégalités d'usages constatées lors de nos observations de la Toile aussi bien à l'échelle des organisations qu'à celle, plus micro, des listes de discussion. Nous concluons en nous interrogeant sur le dilemme soulevé par la multiplication des innovations sociotechniques en termes de dispositifs communicationnels auprès des organisations militantes.

▲ 1. L'égalité au cœur de la démocratie et de l'espace public

La question de l'égalité se retrouve au cœur de la façon dont nous concevons la démocratie. Déjà dans la Grèce antique, les égaux, les citoyens libres, étaient distingués des autres membres de la Cité. À l'époque, l'égalité des citoyens était une égalité de fait (celle des chefs de famille, héritiers des fondateurs de la cité) et s'accommodait fort bien de l'exclusion politico-sociale des femmes et des esclaves. C'est à cette époque que la distinction entre la sphère publique constitutive de l'espace public et la sphère privée est née. Lorsqu'il s'intéresse à l'espace public moderne, Jürgen Habermas (1978, p. 15 [1962]) fait d'ailleurs référence à l'Antiquité et à la séparation des deux sphères (dont la tradition porte également selon lui une empreinte romaine) :

dans la cité grecque parvenue à son apogée, la sphère de la *polis*, la chose commune à tous les citoyens libres, est strictement séparée de la sphère de l'*oïkos* (la maison) qui est propre (*idia*) à chaque individu. La vie publique se déroule sur la place du marché, l'*agora*, mais elle n'est pas en quelque sorte dépendante de ce lieu : la sphère publique se constitue au sein du dialogue (*lexis*), qui peut également revêtir la forme d'une consultation ou d'un tribunal, tout comme au sein de l'action menée en commun (*praxis*), qu'il s'agisse alors de

la conduite de la guerre ou des jeux guerriers.

Pour Jürgen Habermas, cet espace public formé par les citoyens a été préservé à travers les siècles non pas comme « formation sociale » mais comme « modèle idéologique » (ibid., p. 16) et les deux catégories de sphères publique et privée « n'ont retrouvé d'application effective dans la pratique du droit qu'avec l'apparition de l'État moderne et cette sphère qui lui fait face : la société civile » (ibid.). Toutefois, en pensant l'espace public comme un lieu où la parole serait libre, où elle serait conçue comme libérée des contraintes sociales, Jürgen Habermas amène à s'interroger.

Il lui a notamment été reproché de considérer l'espace public en tant que dimension idéale d'un âge d'or qui n'aurait jamais existé. Ces critiques se sont multipliées [5] alors que le chercheur (Habermas, 1992 [1990]) reconnaissait lui-même un certain nombre d'insuffisances. L'une des critiques les plus intéressantes est celle de Nancy Fraser (1993, p. 8-9) qui estime que les femmes, les ouvriers et les non-Blancs étaient exclus d'un espace public bourgeois masculin blanc, mais aussi que l'espace public n'est, ni tout à fait un élément de l'idéologie bourgeoise masculine qui assure ainsi sa domination sur la société, ni tout à fait une notion intéressante qui n'a pas été réalisée en pratique mais qui porte encore en elle une force propice à l'émancipation. Elle en vient ensuite à considérer qu'il n'est pas possible de s'interroger sur l'espace public et la démocratie politique (« political democracy ») sans intégrer dans l'analyse l'égalité sociétale (« societal equality »).

L'égalité s'est d'ailleurs avérée être au « cœur de la citoyenneté moderne » comme l'affirme Joseph-Yvon Thériault (1999) lorsqu'on analyse d'un point de vue historique les nombreuses luttes des femmes et des non-Blancs pour obtenir le droit de vote qui ne sera vraiment universel dans certains pays que deux siècles après la Déclaration française des droits de... l'homme et du citoyen, voire même après la Déclaration universelle des droits de... l'homme, votée en 1948 au sein de l'Organisation des Nations-Unies.

▲ 2. Précisions d'ordre méthodologique

Reprenant à notre compte la problématique de l'égalité au sujet des usages de l'Internet à des fins de participation à l'espace public, nous avons procédé comme suit. Commençons tout d'abord par mentionner le fait que notre étude a été surtout qualitative. Cela dit, traiter cette question à partir de données quantitatives est également nécessaire. À ce sujet, on peut rappeler que les inégalités demeurent considérables à l'échelle planétaire. En 2000, plus des trois-quarts des internautes vivaient dans un pays de l'OCDE, alors que cette « zone » comprenait seulement 14% de la population mondiale (PNUD, 2001a, p. 40). Aux deux opposés, 54,3% des Étatsuniens étaient connectés à l'Internet alors que c'était le cas de seulement 0,4% de la population subsaharienne (PNUD, 2001b, p. 13).

On note également des différences considérables à l'intérieur même des pays occidentaux. Dans son enquête sociale générale réalisée en 2000, Statistique Canada (2001) a conclu que si le taux d'utilisation a triplé par rapport à ce qu'il était en 1994 (53% des personnes âgées de 15 ans et plus ont utilisé l'Internet à la maison, au travail ou ailleurs dans les 12 mois ayant précédé l'enquête contre 18% six ans avant), les inégalités n'ont pas pour autant été supprimées. Les personnes qui utilisent l'Internet demeurent en général plus jeunes, ont des revenus plus élevés et sont plus instruites que celles qui ne l'utilisent pas. Les hommes sont encore plus nombreux que les femmes. En outre, les francophones ne rattrapent par leur retard sur les anglophones, tandis que les habitants et habitantes des régions rurales du Canada restent moins enclins que les

citadins à se brancher. En ne niant pas l'intérêt de ces données, nous allons aborder la question d'un point de vue plus qualitatif.

Notre méthodologie de recherche a reposé à la fois sur :

1. des observations distanciées (étude de sites et des propos tenus sur trois listes, « ATTAC-talk », « Contrôle-OMC » et « liste-salAMI »),
2. l'analyse des réponses à des questionnaires envoyés par courriel à 50 abonnés-es d'« ATTAC-talk »,
3. des rencontres et des discussions par courriel avec plusieurs personnes (dont Philippe Rivière, le responsable des activités multimédia du Monde diplomatique et Laurent Jesover, responsable du site et des listes d'ATTAC, Stéphane Thellen, membre de SalAMI),
4. quelques visites au siège international et français d'ATTAC à Paris qui ont été l'occasion de discussions informelles,
5. la participation à plusieurs réunions de travail d'ATTAC Québec à Montréal, alors que celle-ci était en formation,
6. l'analyse d'un grand nombre de documents publiés par ATTAC et d'autres associations (livres, articles, tracts, statuts, etc.).

Pour sélectionner les sites, nous avons tenu compte des réponses recensées par les cinq outils de recherche sélectionnés après avoir effectué la requête sur l'expression « accord multilatéral sur l'investissement ». Ensuite, nous avons comparé la liste des sites retenus avec notre connaissance du dossier. Enfin, notre choix a été guidé par le souhait de voir figurer des sites produits par les différents acteurs sociaux, c'est-à-dire des sites des pouvoirs publics, des acteurs économiques et de la société civile. Finalement, nous avons retenu les sites des organisations suivantes : l'OCDE au sein de laquelle l'ami a été discuté, le *Monde diplomatique*, le Ministère de l'économie et des finances en France, le Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada, le Congrès du travail du Canada (CTC), la Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD), ATTAC, SalAMI.

Nous avons tout d'abord étudié la nature du contenu des sites en concentrant notre attention sur la place accordée à l'AMI au sein de ceux-ci et sur la façon d'obtenir les informations pertinentes sur le sujet en étudiant l'architecture à partir de la mise en évidence des liens internes. Nous avons également fait attention aux dates de mise en ligne des contenus, à l'éventuel archivage de ceux-ci une fois le dossier refermé au siège de l'OCDE, ainsi qu'à la présence de liens externes pointant vers d'autres sites. Nous avons aussi porté notre attention sur la place de la production des sites dans les pratiques de communication. Nous voulions savoir dans quelle mesure cette production sur la Toile était liée à des activités plus anciennes relevant des pratiques traditionnelles de communication ou de nouvelles pratiques communicationnelles. Pour ce faire, nous avons étudié dans quelle mesure les contenus avaient été spécifiquement ou non conçus pour être mis en ligne, si l'hypertexte avait été utilisé, et dans quelle mesure les possibilités d'interactivité avaient été mobilisées.

À titre de complément, nous avons essayé d'en savoir plus sur les caractéristiques de la production des sites en tenant compte de la complexité de ceux-ci (utilisation éventuelle de *frames*, de *flashs*, de *plugs-in*, présence d'une version texte (lisible par exemple en mode texte *via* Unix) ou multimédia (avec du son et des images, fixes ou animées « lourdes » à télécharger), existence éventuelle d'intranets, de connexions sécurisées pour pouvoir effectuer des transactions, etc.). Cette question était importante d'un double point de vue : de celui de la production car, plus le degré de sophistication d'un site augmente, plus il implique un savoir et un savoir-faire supérieurs ; de celui des utilisations car plus le degré de sophistication d'un site

augmente, plus l'accès de celui-ci est réservé à une population disposant d'ordinateurs, de logiciels et de branchements performants.

En ce qui concerne notre recherche des listes de diffusion et de discussion, elle a été effectuée en deux phases. Premièrement, nous avons navigué sur les sites retenus. Nous n'avons alors trouvé qu'un site sur lequel étaient hébergées plusieurs listes susceptibles de nous intéresser, celui d'ATTAC. Nous n'avons pas constaté l'existence d'autres listes de diffusion ou de discussion en langue française correspondant à des courriels consacrés à l'AMI. Deuxièmement, nous avons cherché à partir du site qui a recensé jusqu'au printemps 2000 le plus grand nombre de listes de diffusion et de discussion francophones, celui du Comité Réseaux des Universités françaises (CRU). Nous avons alors sélectionné six listes à partir de leurs titres et de leurs descriptifs éventuels. Après deux semaines de suivi des échanges sur ces six listes, nous avons pu conclure, au moins provisoirement, que seule la liste d'ATTAC était partiellement consacrée à notre terrain d'enquête.

Une fois la liste répondant au titre (très français !) d'« ATTAC-talk » sélectionnée, nous avons choisi les messages allant du 13 octobre, date de notre abonnement à la liste et date située une semaine avant la reprise prévue des négociations à l'OCDE, au 30 octobre, c'est-à-dire une dizaine de jours environ après la reprise prévue des discussions. Nous envisagions alors de nous intéresser plus particulièrement aux messages consacrés à l'AMI. Or, il s'est passé un événement imprévu, le retrait de la France des négociations le 14 octobre, soit moins de 48 heures après notre abonnement. Pour plusieurs raisons, la plus évidente étant ce retrait de la France, nous nous sommes retrouvé avec un contenu qui n'était pas lié principalement à l'AMI. Toutefois, nous avons trouvé des éléments propices à la réflexion dans les messages. C'est pourquoi nous avons décidé, d'une part, d'étudier l'ensemble de ceux-ci et, d'autre part, d'élargir notre période d'observation jusqu'au 12 novembre suivant. Cela correspondait à un total d'un mois.

Par la suite, ayant eu accès aux archives, nous avons décidé de faire le même type d'analyse de contenu que celui effectué précédemment en nous intéressant cette fois aux courriels du premier mois, c'est-à-dire au mois de février 1998. Nous avons également porté notre attention sur trois autres moments, notamment entre juin et novembre 1999, période au cours de laquelle plusieurs changements sont intervenus, dont le passage de la liste en mode modéré. Enfin, nous avons profité du fait que nous avions accès aux archives complètes de la liste de discussion [6] pour faire quelques recherches complémentaires d'ordre quantitatif à propos des messages envoyés entre les mois de février 1998 et de mai 2000 à partir des variables suivantes : les auteurs-es des messages, les titres de ceux-ci et les dates des envois. Parallèlement, nous avons suivi de façon moins systématique les messages sur deux autres listes portant sur des thématiques proches, la « liste-salAMI » et « Contrôle-OMC ».

Nous avons porté notre regard sur la présence ou non de successions de courriels argumentés, de confrontation des arguments. Nous nous sommes plus particulièrement intéressé à cette dynamique des messages en nous demandant quels étaient les éventuels facteurs structurant celle-ci et structurant en conséquence l'espace public étudié. Nous étant rendu compte que les facteurs explicatifs relevaient à la fois de l'appropriation des matériels et logiciels et des connaissances de ceux-ci en économie et en politique, nous avons porté notre attention sur les inégalités en la matière. Nous avons essayé de voir si d'éventuelles contraintes d'ordre technique étaient susceptibles de favoriser les uns au détriment des autres. Quant aux arguments échangés proprement dits, nous avons cherché à savoir s'il y avait des prises de parole très diversifiées ou si, au contraire, certaines personnes essayaient d'imposer leurs points de vue à d'autres.

▲ 3. Le dessein de la Toile entre objectifs et moyens

L'étude des contenus – qui se sont avérés essentiellement des textes – consacrés à l'AMI sur les sites ainsi que celle de l'architecture hypertexte, des hyperliens externes et des possibilités d'interactivité amène à conclure à de très grandes inégalités dans les usages de l'Internet par les différentes organisations. Une majorité se sont contentées d'utiliser la Toile comme un nouveau moyen de diffusion de l'information, l'Internet étant minimalement intégré – souvent à la fin du processus – dans des politiques de communication préexistantes. Cela a notamment été le cas des organismes qui se sont contentés de mettre sur la Toile des contenus déjà produits sans tenir compte des potentialités spécifiques du support. Les faibles possibilités d'interactivité, qu'il s'agisse d'envoi de courriel, de participation à des conversations en mode synchrone ou asynchrone, en témoignent. Sur les sites des deux ministères retenus, il n'y avait aucune adresse de courriel sur les pages consacrées à l'AMI, idem dans le cas du site du Congrès du travail du Canada.

À l'opposé, les sites du groupe québécois Opération SalAMI, du *Monde diplomatique* et de la Société des auteurs compositeurs dramatiques ont mis une adresse de courriel à disposition des visiteurs, la SADC ayant été jusqu'à créer une adresse de courriel spécifiquement consacrée à l'AMI. De façon générale, cette faible mobilisation des spécificités de la Toile en tant que moyen d'expression est apparue également à l'analyse des liens hypertexte constitutifs de l'architecture des sites. Dans le cas du site du Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada, les contenus consacrés à l'AMI n'étaient pas reliés entre eux, ceux-ci étant dispersés dans des rubriques différentes les unes des autres. Dans le cas du site du Congrès du travail du Canada, le contenu consacré à l'AMI est longtemps resté divisé en deux sous-ensembles distincts.

En revanche, le cas d'ATTAC s'est avéré très différent et témoigne d'une appropriation sociale (ou collective) beaucoup plus importante (George, 2001b). Non seulement des contenus consacrés à l'AMI ont été rédigés spécifiquement pour le site mais de nombreux liens ont pointé vers d'autres sites, certains d'entre eux reflétant d'ailleurs des positions très différentes de celles de l'association. De plus, à côté de la mise en service d'un ensemble d'adresses de courriel permettant de rentrer en contact avec les composantes de l'association, des répertoires de listes de diffusion et de discussion ont été créés progressivement. Le premier d'entre eux l'a même été avant la création officielle de l'association intervenue en juin 1998. Dès le mois de février, les messages, notamment consacrés à l'AMI, ont commencé à être envoyés sur la liste « ATTAC-talk ».

Que peut-on conclure de ces importantes inégalités en termes d'usages alors que les potentialités de l'Internet sont considérables ? Le « réseau des réseaux » constitue en effet le premier moyen de communication qui propose, à partir de la même plate-forme et des mêmes logiciels, un ensemble de fonctionnalités aussi variées que : la transmission d'informations organisées sous forme éditoriale sans qu'il y ait une réelle menace de pénurie en matière de support, des pratiques communicationnelles synchrones et asynchrones, deux-à-deux ou en grand nombre, et diverses possibilités d'effectuer des transactions – éventuellement en recevant les produits commandés par ce biais s'ils sont numérisés. Faut-il dès lors interpréter nos constatations antérieures comme la preuve d'un « retard » de la part de la plupart des organismes étudiés quant à leur utilisation de l'Internet en tant qu'espace public ? Rien n'est moins sûr. Nous avons plutôt tendance à penser que ces différences considérables dans les usages dépendent notamment des deux facteurs suivants sur lesquels nous allons revenir : les objectifs des organisations d'une part, leurs « façons de faire » et leurs moyens d'autre part.

▲ 3.1 Des objectifs fort différents, voire opposés

L'AMI a été discuté au sein de l'OCDE à partir de 1995. On aurait pu penser qu'il en serait largement question sur le site de l'organisme international. Pourtant, c'est sur deux autres sites que le projet a été mis en ligne. Une version anglaise du projet a été publiée à la fin de 1997 sur le site de *Public Citizen* alors que les autorités politiques de Washington n'avaient encore au mois de décembre jusqu'à l'existence du projet. Une version française a été mise en ligne au mois de février suivant sur le site du *Monde diplomatique*. C'est seulement après que d'autres organismes, à commencer par l'OCDE, ont mis en ligne une version du projet. Cela dit, alors que l'AMI a fait la « Une » des sites d'ATTAC, du CTC, du *Monde diplomatique*, de SalAMI et de la SADC, cela n'a pas été le cas sur les sites des deux Ministères et de l'OCDE. En ce qui concerne le site de ce dernier, il y avait pourtant une rubrique sur la page d'accueil intitulée « News on the OECD scene ». Or, le jour même de la reprise des négociations, le 20 octobre 1998, quatre des sept liens « pointaient » vers la conférence d'Ottawa sur le commerce électronique qui venait de se tenir du 7 au 9 octobre. Pas une ligne n'était consacrée aux négociations sur l'AMI. Le contenu sur le projet d'accord existait donc bel et bien à ce moment, mais sa visibilité était réduite.

Les institutions telles que l'OCDE et les Ministères étudiés ne se sont pas fixés pour objectif de publiciser les travaux sur le projet alors que des organismes comme ATTAC se sont fixés l'objectif inverse : faire toute la lumière sur l'accord [7]. Ceci explique largement les différences dans l'appropriation sociale de l'Internet. Un autre exemple, presque caricatural, vient renforcer cette thèse. Il s'agit de l'absence totale des sites des entreprises. Alors qu'elles étaient les principales bénéficiaires du projet, ces dernières semblent avoir été fort peu soucieuses d'utiliser la Toile pour défendre leur point de vue. Il est vrai qu'elles n'avaient pas besoin d'employer ce nouveau support pour faire part de leurs positions et pour faire prévaloir celles-ci dans un contexte où les responsables des plus importantes d'entre elles font partie pour le moins des personnes qui sont les plus « écoutées » par les États et par les organismes internationaux comme l'OCDE ou l'OMC. On peut expliquer de la même manière le fait que, bien que pratiquant l'interactivité en mettant en place un système d'adresses de courriel sur son site, l'OCDE n'a pas jugé bon de consacrer une adresse au dossier de l'AMI. L'organisme ne s'est pas donné pour tâche de communiquer avec la population, voire avec des groupes opposés au projet. En revanche, des associations comme ATTAC ont utilisé l'interactivité afin de favoriser l'ouverture de débats sur le sujet.

Enfin, ce qui explique la rapidité à mettre l'information en ligne ainsi que l'existence d'adresses de courriel permettant l'interactivité se constate aussi à la pratique de l'archivage. Nous avons retrouvé là deux cas de figure. Le premier cas peut à nouveau être symbolisé par le site de l'OCDE : l'essentiel du contenu consacré à l'AMI a été supprimé quelques semaines après l'abandon du projet. Seuls sont restés sur le serveur quelques documents éparpillés au sein desquels le sujet de l'AMI tenait une place secondaire. De plus, l'ancienne adresse du dossier a « bénéficié » de plusieurs reroutages, le dernier menant vers un nouveau dossier consacré à l'investissement qui ne comprenait aucun lien vers tout contenu lié directement à l'ancien projet.

Encore une fois, ATTAC se retrouve aux antipodes de cette façon de faire. L'essentiel du contenu présent sur le site a été systématiquement archivé. Nous avons même retrouvé quelques contenus issus d'autres sites qui ont été repris sur celui de l'association afin d'éviter tout problème tel qu'une suppression de fichier ou l'emploi d'adresses changeantes. Ainsi, alors que l'action précédente contribue à « gommer » une partie de l'histoire, cette pratique systématique de l'archivage tient un rôle stratégique dans la possible reconstitution d'un événement tel qu'il a été appréhendé dans telle ou telle perspective liée aux différents acteurs en présence.

▲ 3.2 Des moyens très inégaux

Les objectifs des organisations expliquent donc en partie que celles-ci s'approprient les potentialités de l'Internet de façons très inégales. Néanmoins, les inégalités d'appropriation dépendent aussi largement des moyens mis en œuvre. Nous allons traiter cette dimension de l'analyse en nous intéressant à la fois aux ressources matérielles, financières et humaines. Nous nous intéresserons notamment aux cas d'ATTAC et de SalAMI, la première ayant bénéficié au départ du soutien du *Monde diplomatique* et de plusieurs autres organismes qui sont d'ailleurs autant de personnes morales considérées comme des fondateurs de l'association alors que la deuxième n'a guère obtenu de soutien, du moins financier, à son lancement.

L'analyse des sites nous a amené à conclure que les investissements nécessaires à des fins de production de contenu demeurent modestes, notamment en regard à ce qu'ils sont pour d'autres médias comme la presse écrite, la radio et surtout la télévision, mais qu'ils ne sont tout de même pas négligeables. Certes, les sites visités sont apparus relativement sobres (pas de sites ou de parties de sites avec accès réservé, absence d'opérations de transactions, faible présence, voire absence de *frames*, de *plug-ins*, de *flashes* mais aussi d'images animées et d'extraits sonores). En conséquence, on pourrait croire qu'il n'est pas nécessaire de disposer de connexions à l'Internet à très haut débit et de bénéficier de connaissances approfondies en matière de programmation informatique.

La réalité est plus complexe que ça. Ainsi, pour une association comme ATTAC dont le site est sujet à plus d'un million de connexions mensuelles, la largeur de la bande passante est importante. Par ailleurs, nous avons remarqué que les responsables des sites utilisaient souvent les logiciels libres, à commencer par Apache, le système d'exploitation majoritaire sur les ordinateurs-serveurs qui hébergent des sites. Ils ont dès lors le choix, soit de bénéficier de services de distribution et d'après-vente payants, soit de ne pas payer mais dans ce cas de figure, ils doivent avoir un minimum de formation en informatique.

De plus, il ne faut pas oublier que des sites comme ceux de l'OCDE ou d'ATTAC, qui comportent plusieurs milliers de pages, sont en fait le fruit du travail de très nombreux collaborateurs et collaboratrices. L'OCDE compte 1850 agents au siège parisien – dont environ 700 économistes, scientifiques, juristes et autres spécialistes – auxquels il faut ajouter les membres des représentations à Berlin, Istanbul, Mexico, Moscou, Tokyo et Washington, soit autant de personnes qui sont susceptibles de collaborer d'une façon ou d'une autre à la production du site.

Quant à ATTAC, elle peut compter sur plusieurs milliers d'adhérents et d'adhérentes présents dans plus de 30 pays pour contribuer à enrichir le contenu du site. Si ce dernier est traduit systématiquement dans cinq langues – l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien et le norvégien – et si de nombreux documents sont présents dans des langues très parlées dans le monde mais qui le sont dans des pays où il n'y a pas (encore ?) d'associations – c'est par exemple le cas du mandarin (Chine) et de l'hindi (Inde) – c'est grâce à la participation bénévole de 700 personnes qui consacrent au moins deux heures par semaine à travailler sur des traductions.

En conséquence, si le processus de production sur l'Internet, voire de distribution, peut constituer une barrière moins importante que dans le cas des médias classiques, cela ne veut pas dire pour autant que tout un chacun peut créer un site ayant un contenu riche et une certaine notoriété. À des fins de comparaisons, revenons un instant à SalAMI. La présence de ce groupe, encore informel, est restée relativement confidentielle sur la Toile. Lorsque nous avons visité le

site en novembre 1999, il s'est avéré que celui-ci était... plutôt bref.

Nous avons trouvé en effet une page d'accueil avec les origines de SalAMI, ainsi qu'un certain nombre de liens. Or, la majorité d'entre eux n'étaient pas actifs. Le lien « Teach-In » nous a mené vers le programme de sensibilisation daté du mardi 1^{er} juin précédent. Le lien appelé « calendrier » nous a mené vers la mention : « En ce jour du 1^{er} novembre 1999, voici les dates à retenir ! », puis vers trois dates correspondant à des événements dépassés ayant eu lieu entre le 1^{er} et le 5 mars 1998. Aucune information n'avait, par exemple, été mise en ligne à propos du procès subi par bon nombre d'activistes du groupe [8] alors que celui-ci avait fait l'objet d'une certaine publicité dans la presse écrite, voire à la radio. Le lien avait bien été prévu à cet effet, mais il n'y avait pas encore de contenu à la date de la consultation.

Enfin, nous avons constaté qu'il n'y avait aucun lien vers la liste de discussion « liste-SalAMI » à partir du site, pas plus qu'il n'y avait de lien vers aucun autre site, même celui de la revue *Alternatives*, hébergeur du site. Pourtant, la liste a été utilisée au fil des mois comme un moyen de se tenir au courant des affaires à la fois internes (évolution du procès avec, entre autres, les courriers électroniques de l'avocat des inculpés-ées) et externes (notamment des messages concernant le « Cycle du millénaire » lancé à Seattle au sein de l'OMC). Puis elle s'est éteinte au début de l'an 2000. Le manque de temps et de savoir-faire des militants et militantes explique largement cette utilisation minime de l'Internet.

De plus, cette utilisation minime a été doublée d'une visibilité particulièrement faible. D'un côté, aucun membre de SalAMI n'a pris le temps de contacter les responsables des répertoires afin que le site soit indexé. De l'autre, le site n'a pas été beaucoup référencé automatiquement par les moteurs étant donné que peu de liens hypertexte pointaient vers d'autres sites, et que visiblement, la réciproque était également vraie. C'est ainsi qu'il n'y avait même pas de lien depuis la page d'accueil du site d'*Alternatives* vers SalAMI. Or, les moteurs repèrent les pages et « balayent » celles-ci complètement en passant de lien en lien. Devant l'abondance de documents mis en ligne chaque jour sur la Toile, la « visibilité » d'un site fait partie des caractéristiques qui indiquent sa place relative en tant que composante de l'espace public, du moins électronique [9].

Dans une large mesure, les sites les plus complets sur l'AMI ont été ceux qui étaient le mieux recensés par les outils de recherche, alors que ceux qui étaient moins fournis étaient beaucoup moins présents. À titre d'exemple, le site d'ATTAC a été mentionné trois fois par Alta Vista dans les 50 premières réponses et quatre fois par Nomade dans les 22 réponses. À l'inverse, nous n'avons pas trouvé trace de SalAMI.

▲ 4. La démocratie en actes sur les listes de discussion

À un niveau d'analyse plus micro, nous avons observé les discussions sur la liste « ATTAC-talk » tout en suivant l'évolution de deux autres listes, « Contrôle-OMC » et « liste-SalAMI », et nous avons analysé les réponses à un questionnaire envoyé à des participants et participantes à la liste « ATTAC-talk ».

Les trois listes ont présenté des profils fort différents les uns des autres, ce qui témoigne encore une fois d'une grande variété des utilisations de chaque dispositif. Dans le cas de la liste créée par l'opération SalAMI, le nombre de personnes ayant envoyé des messages et le nombre de messages ont toujours été faibles. Cette liste a systématiquement été employée pour diffuser des informations factuelles, soit internes au groupe, par exemple lors du procès qui a impliqué 80

personnes militant pour le groupe ou gravitant autour, soit externes, par exemple lors du sommet de l'OMC à Seattle. Il n'y a jamais eu de débat.

À l'opposé, la liste « Contrôle-OMC » lancée par un ancien abonné de la liste « ATTAC-talk » a toujours été ouverte à toute participation sans aucune restriction. Deux traits ont largement découlé de l'absence de normes visant à encadrer les envois de courriels : un nombre considérable de messages et un faible nombre de participants et de participantes. Certains y verraient un bouillonnement d'idées permanent, d'autres surtout du bruit, la tendance étant plutôt à la répétition des propos.

La dynamique de la liste « ATTAC-talk » nous a semblé beaucoup plus complexe et nous allons donc nous intéresser à celle-ci. Cela est dû à la combinaison de plusieurs facteurs :

1. l'objectif de la liste, qui est de contribuer à la création du site de l'association sur la Toile, est apparu flou lors de son lancement, notamment parce que peu de personnes parmi les premiers abonnés avaient de connaissances suffisantes en matière de production de sites. Cet objectif n'a donc pas eu d'effet catalyseur sur l'action ;
2. le document rassembleur qui doit être adopté par tout groupe souhaitant prendre l'acronyme « ATTAC », la plate-forme de l'association, a été rédigé de façon à laisser une large marge de manœuvre aux différentes déclinaisons tant locales que nationales afin de tenir compte de la diversité des situations. En conséquence, il a été difficile d'évoquer la plate-forme pour encadrer les discussions sur la liste ;
3. le responsable technique de la liste – que nous appellerons ici « l'animateur officiel » – a affirmé dès le lancement qu'il s'agissait d'un espace non modéré et qu'il interviendrait peu. Dans les faits, une autre personne – que nous appellerons « l'animateur officieux » – s'est substituée progressivement en tant qu'animateur sans toutefois disposer, dans un premier temps, d'un statut reconnu par la direction de l'association, ce qui a posé des questions en termes de légitimité ;
4. la liste a été lancée au mois de février 1998 avant même la création officielle de l'association qui a eu lieu au mois de juin suivant. Or, dans une certaine mesure, les développements ont été parallèles, entrecroisés mais jamais confondus, la liste étant ouverte à des personnes non adhérentes à l'association et la quasi-totalité des responsables de l'association ne participant jamais aux discussions sur la liste.

Lorsqu'on prend en compte les messages sur une longue période, on remarque de considérables inégalités dans les prises de parole. Alors qu'à la fin du mois de février 1998, premier mois de fonctionnement de la liste, 309 messages avaient été rédigés et envoyés sur celle-ci, le nombre total de courriels envoyés sur « ATTAC-talk » atteignait un sommet en septembre et octobre 1999. Il y eut alors respectivement 894 et 1092 envois, le chiffre de 1092 correspondant à une moyenne de 35 messages par jour.

Toutefois, l'augmentation du nombre de messages ne fut pas essentiellement le fait d'une plus grande diversité des contributeurs et des contributrices, mais de celui de personnes ayant l'habitude de s'exprimer. Ce fut notamment le cas de L. qui envoya 251 messages au cours du mois de septembre (soit une moyenne un peu supérieure à 8 messages par jour), puis 178 entre le 1^{er} et le 13 octobre (soit une moyenne un peu supérieure à 13,5 messages par jour). À lui seul, il contribua à l'envoi de 28% des messages en septembre et de 22% d'entre eux entre le 1^{er} et le 13 octobre. On put constater par ailleurs qu'entre le 1^{er} et le 13 octobre, les autres personnes qui s'exprimèrent le plus furent A. (42 messages), J. (35), P. (29) B., N.(27 chacun) et l'animateur officieux, Laurent Jesover (25), ce dernier ayant une moyenne de deux envois quotidiens [10]. À six, ils rédigèrent 185 messages, soit 23% des envois pendant cette période sur une liste

comprenant plus de 700 abonnés-ées. Comment peut-on expliquer ces différences dans les prises de parole ?

Notre analyse nous a conduit à tenir compte des trois raisons suivantes qui peuvent se combiner entre elles. Premièrement, les conditions d'accès varient beaucoup en fonction des personnes. Deuxièmement, le degré de maîtrise technique du fonctionnement des listes de discussion diffère considérablement selon les abonnés-es. Troisièmement, la prise de parole dépend des représentations que les intervenants-es se font de la place que leur discours peut avoir dans le débat public, ce qui pose la question du rapport au savoir et de l'expertise.

▲ 4.1 Des conditions d'accès variables

Revenons sur la question des accès. À la lecture même des dialogues effectués sur la liste, on constate qu'il a parfois été question des différences d'accès des uns et des autres, celles-ci étant liées au fait que certains abonnés-es ne sont branchés qu'au travail alors que d'autres le sont à la fois au travail et à leur domicile, que plusieurs sont branchés grâce à une connexion rapide alors que la majorité le sont à une vitesse plus lente, etc.

Lorsque nous avons sélectionné 50 abonnés-es et que nous leur avons posé des questions, notamment au sujet de leur accès à l'Internet, les 25 réponses obtenues nous ont permis de constater que ces personnes avaient toutes déclaré avoir un ordinateur pour terminal sinon une station de travail. La quasi-totalité d'entre elles (22 sur 25) ont signalé la possession d'un lien avec le « réseau des réseaux » grâce au réseau téléphonique commuté (RTC), deux personnes ayant déclaré utiliser le réseau câblé et une le réseau interne de son lieu de travail. Signalons par ailleurs que sur les 22 personnes utilisatrices du réseau téléphonique, 4 ont affirmé louer également une ligne du réseau numérique à intégration de services (RNIS, commercialisé sous le terme « Numéris » en France). En outre, deux ont signalé avoir un lien en fibre optique à leur travail.

En ce qui concerne la répartition des branchements, nous avons constaté que si 22 des personnes ont parlé de lien à domicile, 12 ont mentionné un lien au travail, ce qui signifie qu'un nombre important bénéficie à la fois d'un branchement à domicile et au travail. Or, nous avons justement constaté qu'elles utilisaient les deux sans forcément faire de distinction forte dans les types d'utilisations. En conséquence, ces personnes avaient tendance à s'exprimer sur la liste à la fois lorsqu'elles étaient sur leur lieu de travail et à leur domicile.

On pourrait croire *a priori* que cela ne devrait pas avoir d'incidence sur d'autres prises de paroles, mais il en est tout autre. Les interventions fréquentes de certains inhibent suffisamment d'autres intervenants-es potentiels pour que ces derniers ne s'expriment finalement pas. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le contributeur le plus important, L. [11], déjà mentionné ci-dessus, bénéficiait en septembre et en octobre 1999 d'une connexion permanente à haut débit sur son lieu de travail (il s'agissait en fait d'un lien Ethernet fourni par son employeur). Cette connexion lui a permis d'« inonder » la liste « ATTAC-talk », ainsi que d'autres listes, de nombreux messages.

▲ 4.2 Une maîtrise de l'informatique très inégale

L'accès est une chose, l'appropriation des dispositifs techniques en est une autre. Nous avons remarqué que la technique tenait un double rôle dans la structuration des dialogues et donc dans la structuration de l'espace public constitué par la liste. Premièrement, la technique, entendue au

moins autant en termes logiciels que matériels, peut être appréhendée de façon très différente selon les personnes. Deuxièmement, elle peut devenir le sujet même des conversations sur la liste, voire un enjeu en termes de fonctionnement de la liste, mais on constate alors la monopolisation du débat par un petit nombre de personnes.

L'anglais constitue un passage obligé pour les internautes qui utilisent les listes de diffusion et de discussion, étant donné que les commandes sont systématiquement dans cette langue. Or, cette obligation de passer par l'anglais dans les commandes a gêné beaucoup d'internautes. Prenons le cas bien connu mais fort important de la possibilité de se désabonner d'une liste de discussion. Sur « ATTAC-talk », mais aussi sur plusieurs autres listes, nous avons été plus ou moins régulièrement témoin de souhaits de la part de personnes ne voulant plus recevoir de messages. Dans le cas d'« ATTAC-talk », il suffisait de cliquer sur l'option List-Unsubscribe: <mailto:attac-talk-off@rosa.bok.net> placée dans l'en-tête de chaque message pour avoir accès à l'opération de désabonnement. Cette opération semblait relativement simple. Pourtant, plus ou moins régulièrement, des internautes ont signalé sur la liste leur souhait de voir leur abonnement résilié.

Manifestement, certains d'entre eux firent exprès de signaler publiquement leur mécontentement avant de quitter la liste. Toutefois, pour d'autres, le passage obligé par les commandes en anglais posa visiblement un problème de compréhension relevant de la langue. On nota ainsi la présence répétée d'envois de commandes erronées du type « unsubscribe » dans lesquels il manquait systématiquement le « b » du verbe « unsubscribe ». Ne comprenant visiblement pas ce qu'il fallait faire, plusieurs personnes envoyèrent alors volontairement un ou plusieurs messages sur la liste afin qu'elles soient désabonnées. Dans certains cas, elles expliquaient qu'elles n'avaient pas réussi à se désabonner. Dans d'autres, nous avons eu l'impression qu'elles n'avaient même pas essayé, ignorant peut-être jusqu'à la signification de la formule présente dans l'en-tête des messages (« Merci de ne plus m'envoyer de messages, je ne les lis pas », « Je vous demande de bien vouloir me rayer de la liste. Merci. »).

Si le désabonnement est « marqué » par des contraintes techniques, il en est de même dans le cas de l'opération « répondre ». Selon les cas de figure choisis par le ou la responsable de la liste, utiliser cette fonction amène à répondre, soit à l'ensemble des abonnés-ées de la liste, soit à la personne qui s'est exprimée dernièrement. Tout dépend de l'adresse qui est précisée dans l'en-tête à la ligne comprenant la mention « Reply-To ». Soit le choix favorise automatiquement un renvoi des réponses vers l'ensemble des abonnés-ées de la liste de discussion (renvoyer un message vers une personne en particulier demande alors une petite démarche supplémentaire), soit il favorise le renvoi d'un message uniquement à la personne auteur du message auquel on répond (dans ce cas, c'est la réponse collective qui demande un petit effort de paramétrage supplémentaire). Encore faut-il le savoir.

Dans le cas d'ATTAC, la situation a été d'autant plus compliquée que les choix ont été modifiés en fonction des périodes. À certains moments, les fausses manœuvres furent si nombreuses – il y en avait parfois plusieurs par jour – que certains abonnés-es décidèrent de se désabonner à leur tour ou de renoncer à participer activement aux discussions. Ces fausses manœuvres ont parfois également mené certaines personnes, souvent les mêmes, à remettre en cause les objectifs mêmes de la liste.

La technique a aussi constitué un sujet de débat puisqu'il a été question du changement éventuel du support, de la liste de discussion à un groupe de nouvelles, entre le 13 octobre et le 12 novembre 1998. Au début de notre recherche, nous avons pensé que les options techniques majeures étaient fixées. Or, la situation peut être plus complexe dans la mesure où il demeure

plusieurs choix, à la fois des choix en termes de services à privilégier plutôt que d'autres – la liste de discussion ou le groupe de nouvelles dans ce cas – et des choix en termes de configurations de ces services. Un autre exemple de conversation portant sur la technique a été celui sur la pertinence de recevoir les messages, soit à la suite les uns des autres de façon indépendante, soit dans un seul courriel quotidien récapitulant tous les propos tenus.

Au cours des derniers jours du mois de juin 1999, alors que jusque là, la plupart des abonnés-es recevaient les messages les uns après les autres, la réception d'« ATTAC-talk » bascula exclusivement sur un mode recueil. Cosignant un message à deux – une fois n'est pas coutume, ce geste resta exceptionnel – l'animateur officieux, Laurent Jesover et l'animateur officiel, Philippe Rivière justifièrent cette décision le 28 juin en affirmant notamment que ce choix de configuration éviterait aux gens qui partaient en vacances d'avoir trop de messages à leur retour. En réalité, une deuxième raison les motivait. Ils espéraient ainsi diminuer le nombre quotidien moyen de messages jugé souvent trop élevé par des abonnés-ées qui se plaignaient plus ou moins régulièrement, voire qui se désabonnaient. Ainsi que nous l'avons déjà précisé, les abonnés-ées qui participaient le plus aux débats avaient en effet pris l'habitude de se répondre très rapidement les uns les autres. Laurent Jesover et Philippe Rivière visaient justement ce type de contenu en écrivant dans leur message : « ainsi chacun aura plus de temps pour préparer ses réponses, afin que celles-ci prennent réellement l'apparence d'une contribution ».

Un seul abonné ayant défendu la nouvelle solution, Laurent Jesover proposa le 7 juillet à celles et à ceux qui souhaitaient se réabonner en mode « réception continue » de le faire eux-mêmes. Seulement 20% environ des abonnés-ées modifièrent eux-mêmes la configuration de réception. La grande majorité resta abonnée au mode recueil, mais ce ne fut pas forcément volontaire car un certain nombre d'entre eux ne réussirent pas à changer à nouveau de mode de réception [12]. Au total, le nombre de messages diminua au cours des mois de juillet et d'août, mais ce fut surtout parce qu'il y avait en effet un certain nombre d'abonnés-es en vacances. Certes, plusieurs personnes recevant les messages en mode recueil furent moins tentées de répondre à autant de messages qu'auparavant, mais la plupart des participants et participantes les plus impliqués dans les discussions jusqu'au mois de juin se réabonnèrent en mode « réception continue » et recommencèrent à « occuper » la liste arguant du principe de liberté de parole.

▲ 4.3 La détention du savoir en question

Enfin, nous allons nous intéresser à une troisième dimension qui explique les inégalités dans les prises de parole. Certes, les observations ont montré que la quasi-totalité des intervenants et des intervenantes qui ont signé leurs messages n'ont jamais mentionné leur statut social lié à leur formation ou à leur profession pour justifier leurs propos. De plus, nous avons remarqué une certaine remise en cause de la frontière entre les détenteurs et détentrices d'un savoir reconnu institutionnellement et les autres. Ainsi, lorsque É. s'interrogea sur la signification de deux expressions, suite à l'envoi sur la liste de deux textes rédigés par des membres du conseil scientifique, ce furent deux abonnés « anonymes » de la liste, A. et J.-C. qui répondirent en donnant des définitions très détaillées du « Ratio Cooke » et du « modèle Morgan d'évaluation des risques » et non les membres du conseil qui étaient pourtant interpellés.

Toutefois, cette remise en cause de la frontière a seulement été partielle, notamment à cause de la difficulté des thèmes débattus. Plus ou moins régulièrement, des abonnés-ées se sont plaints de ne pas tout comprendre (« le pire, quand on n'est pas économiste, c'est qu'on n'y comprend pas grand-chose, à vos messages « élaborés » écrivit B. »). C. mentionna le fait que le sujet de la taxe Tobin était ardu et que s'il suivait le débat avec attention, il ne se sentait pas les compétences pour se faire une opinion. Tout en donnant quelques informations sur ce qui se

passait en Suisse en matière de couverture médiatique, F. avoua qu'il avait renoncé à lire le texte complet de l'AMI : « j'ai renoncé à lire le texte de l'AMI trop technique, je fais (mais ai-je raison en fait ?) confiance à l'article du *Monde Diplomatique* ». Il en tirait comme expérience que ce serait très difficile de mobiliser des gens : « d'une manière plus large, il va être tout sauf évident de créer une prise de conscience large sur cet accord. Le sujet en est ardu, complexe, loin des préoccupations des gens ». Ce genre de réaction expliqua d'ailleurs pourquoi il y eut si peu de débats consacrés au contenu précis du projet.

Il est donc apparu très vite évident qu'un minimum de connaissances en économie et en politique était nécessaire aux internautes qui souhaitaient vraiment participer à des débats de fond sur la liste de discussion. Si certains abonnés-ées ont montré qu'ils pouvaient proposer des analyses très pertinentes, d'autres ont avoué leur ignorance et ont alors souhaité être « éclairés » par les membres du conseil scientifique.

▲ Conclusion

L'analyse de l'Internet en tant qu'espace permettant de transmettre des informations et de communiquer sur les affaires publiques montre qu'il s'agit d'un lieu très inégalitaire en termes d'usages. Ces grandes différences, parfois très fortes, peuvent être dues à des objectifs différents mais aussi à des écarts en termes de capital économique, technique, culturel (entendu ici comme ensemble de connaissances surtout d'ordre économique et politique) tant chez les organismes que chez les individus.

On retrouve ici ce qu'écrit Bernard Miège (1995) à propos du lien entre les phénomènes d'inclusion et de différenciation. Au fur et à mesure que l'espace public s'ouvre à un plus grand nombre de groupes et de personnes, il accepte de plus fortes inégalités entre ses membres. Comme nous l'avons constaté, la participation d'un nombre croissant d'organismes et d'individus à ce nouvel espace public que constituent les services de l'Internet s'accompagne d'une hétérogénéisation des usages tant collectifs qu'individuels. La question de l'égalité, fondamentalement liée aux notions de démocratie et d'espace public, demeure donc un enjeu crucial lorsqu'il s'agit d'aborder l'Internet en tant que nouveau moyen de communication susceptible de contribuer à la vie de la Cité.

Cette question de l'égalité est d'autant plus centrale que les associations comme ATTAC et SalAMI luttent justement contre les inégalités dans le monde. Elles se retrouvent dès lors placées devant un dilemme [13], soit considérer que l'Internet contribue trop à accroître les inégalités et renoncer, du moins provisoirement, à s'en servir comme outil – et laisser alors d'autres acteurs sociaux, notamment des entreprises, investir le réseau informatique, soit développer l'activisme électronique en essayant de palier les inégalités par le développement d'une politique de formation, ce qui peut à la fois faire dévier l'organisation de ses objectifs initiaux et contribuer – paradoxalement – à mieux intégrer les internautes dans la société promise par les entreprises qui œuvrent notamment dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

▲ Notes

[1] Dès la fin des années soixante-dix, Simon Nora et Alain Minc (1978, p. 124) écrivaient dans leur rapport consacré à l'informatisation de la France : « la palabre orale, avec ses rituels, équilibrait le village. La palabre informatisée, et ses codes, doit recréer une « agora informationnelle » élargie aux dimensions de la nation moderne. Ainsi se dégageront,

progressivement, des accords, des compromis. Ils exprimeront un consensus engageant des collectivités de plus en plus larges, des perspectives de plus en plus lointaines ».

[2] Cette recherche a été effectuée dans le cadre d'une thèse de doctorat en communication effectuée en co-tutelle entre la France (École Normale Supérieure de Lyon (ex-Fontenay/Saint-Cloud), sous la direction de Jean Mouchon) et le Québec (Université du Québec à Montréal, sous la direction de Gaëtan Tremblay). Voir : George, 2001a.

[3] En cela, nous avons fait nôtres les préoccupations de chercheurs et de chercheuses qui, à l'instar de Michel Sénécal (1995), abordent l'espace public en mettant l'accent sur les inégalités vis-à-vis de l'accès et de l'appropriation de celui-ci en tant que lieu d'expression.

[4] Nous renvoyons au texte de Florence Millerand (1999) sur l'approche de l'appropriation.

[5] Les lecteurs et lectrices pourront se reporter à deux ouvrages faisant le point sur les travaux sur l'espace public. Le premier a été placé sous la coordination éditoriale de Craig Calhoun (1992) et le deuxième sous celle d'Isabelle Pailliar (1995).

[6] Cet accès à la liste complète des messages a été rendu disponible sur le site au cours de l'an 2000, sans que l'on sache exactement quand. Lorsque nous avons contacté le webmestre du site d'ATTAC au mois de mai 2000, il nous a répondu qu'il ne savait pas si tous les messages étaient archivés. Or, ils l'étaient en effet !

[7] Notons à ce sujet le titre d'un ouvrage publié (à la fois en version papier et en version électronique) par l'Observatoire de la mondialisation en collaboration avec le *Monde diplomatique* (1998) : *Lumière sur l'A.M.I., Le test de Dracula*.

[8] À l'origine, les membres de SalAMI avaient pour objectif d'attirer l'attention du public québécois sur les discussions portant sur le projet d'accord à Paris et sur la mondialisation plus généralement. Pour ce faire, ils ont cherché à empêcher les invités-ées d'une conférence sur la mondialisation à rentrer sur le lieu de celle-ci, l'hôtel Sheraton à Montréal, le 25 mai 1998. À l'occasion de cette action, 86 personnes ont été arrêtées et accusées de quatre chefs d'accusation : trouble d'une valeur supérieure à 5000 dollars, participation à un attroupement illégal, obstruction vis-à-vis d'un officier de police, perturbation de la paix. Ces personnes, dont des étudiantes et des étudiants, ont obtenu le soutien de plusieurs universitaires, notamment des sociologues de l'Université du Québec à Montréal, dont Michel Freitag et Jacques-Alexandre Mascotto, qui sont venus témoigner au procès. Les avocats de SalAMI ont évoqué la « défense de la nécessité » mais le juge a rejeté cette argumentation en s'appuyant sur une décision de la Cour suprême datant de 1984 considérant la « défense de la nécessité » comme le « masque de l'anarchie ». Finalement, le juge Yves Boisvert a tout de même accordé une absolution conditionnelle à tous les condamnés-ées, ce qui a signifié qu'ils n'auraient pas de casier judiciaire découlant du procès, moyennant le respect des conditions de l'ordonnance de probation. C'est de cette façon que SalAMI est devenu un groupe militant, encore informel, connu au Québec.

[9] On se rend compte alors combien une problématique de ce genre peut lier les études en sciences de l'information et celles en communication.

[10] Ce qui veut dire que Laurent Jesover envoya un peu plus de 14% des messages en tant que propriétaire en cette période critique alors que les envois de Philippe Rivière avaient seulement

représenté 3,9% du total en février 1998 et que les envois de Laurent Jesover avaient représenté 7,9% du total du 13 octobre et 12 novembre 1998.

[11] Précisons qu'il ne faisait pas partie des personnes qui ont répondu à notre questionnaire envoyé par courriel. Nous avons néanmoins pu obtenir plusieurs renseignements sur ses usages de l'Internet grâce à ses nombreuses interventions.

[12] Certaines personnes ont du éprouver des difficultés à se désabonner. Par ailleurs, Laurent Jesover renvoya un message pour expliquer la démarche à suivre le 9 juillet.

[13] Au cours de notre analyse effectuée au sein d'ATTAC (2001b), nous avons justement constaté la présence d'un certain nombre de discours intégrant les questions de l'accès et de l'appropriation inégalitaires. À certaines occasions, l'Internet est devenu un objet de discussion mais a aussi donné lieu à des séances d'information et de formation, le « réseau des réseaux » étant présenté, soit comme un outil au service du système économique, soit comme un moyen susceptible d'être mobilisé à des fins de pratiques militantes.

▲ Références bibliographiques et électroniques

CALHOUN Craig (dir.) (1992), *Habermas and the public sphere*, Cambridge (Massachusetts) : MIT Press, coll. Studies in contemporary German social thought, 498 p.

DE BRIE Christian (1998), « Vers une mondialisation de la résistance. Comment l'AMI fut mis en pièces », *Le Monde diplomatique*, décembre, p. 21, <http://www.monde-diplomatique.fr/1998/12/DE_BRIE/11435.html>.

FONTAN Jean-Marc (2000), « Le Net au service de la pensée critique », *Possibles*, vol. 24, n° 2-3, printemps-été, p. 62-78.

FRASER Nancy (1993), « Rethinking the Public Sphere. A contribution to the Critique of Actually Existing Democracy », dans *The Phantom Public Sphere*, Bruce Robbins (dir.), Minneapolis : University of Minnesota Press, p. 1-32.

GEORGE Éric (2001a), *L'utilisation de l'Internet comme mode de participation à l'espace public dans le cadre de l'AMI et au sein d'ATTAC : Vers un renouveau de la démocratie à l'ère de l'omnimarchandisation du monde ?*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication (France) et en communication (Québec), Montréal : Université du Québec à Montréal ; Lyon : École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 362 p.

GEORGE Éric (2001b), « Le processus d'appropriation sociale de l'Internet en formation : le cas d'ATTAC », Actes du 12^e colloque du Centre de coordination pour la Recherche et l'Enseignement en Informatique et Société (CREIS) *Téléservices publics Usages et citoyenneté*, tenu à Paris du 28 au 30 mars 2001, <http://www.creis.sgdg.org/presentation/manifestations/is01_actes_colloque/ericgeorge.htm>.

GORE Al (1994), *Discours à la rencontre de l'Union internationale des télécommunications (UIT)*, Buenos-Aires, 21 mars, <<http://www.goelzer.net/telecom/al-gore.html>>.

HABERMAS Jürgen (1992), « L'espace public, 30 ans après », *Quaderni*, n° 18, automne, p. 161-191. Édition originale en langue allemande : préface de *Strukturwandel der*

Öffentlichkeit, édition 1990.

HABERMAS Jürgen (1978), *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot. Édition originale en langue allemande : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Francfort : Hermann Luchterhand Verlag, 1962.

LALUMIÈRE Catherine, Jean-Pierre LANDAU et Emmanuel GLIMET (rapporteur) (1998), *Rapport sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)*, Rapport intérimaire, septembre, <http://www.finances.gouv.fr/pole_ecofin/international/ami0998/ami0998.htm>.

LÉVY Pierre (1995), *Qu'est-ce que le virtuel ?*, Paris : La Découverte, coll. Sciences et société.

MIÈGE Bernard (1995), « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », dans *L'espace public et l'emprise de la communication*, Isabelle Pailliarth (dir.), Grenoble : Ellug, p. 163-175.

MILLERAND Florence (1999), « Usages des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (2^e partie) », *COMMposite*, V 1999.1, <http://commposite.uqam.ca/99.1/articles/ntic_2.htm>.

NORA Simon et Alain MINC (1978), *Rapport au Président de la République : l'informatisation de la société française*, Paris : la Documentation Française, coll. Points politique, 163 p.

Observatoire de la mondialisation (1998), *Lumière sur l'A.M.I., Le test de Dracula*, Paris : L'Esprit frappeur, <<http://www.monde-diplomatique.fr/livre/lumière/index.html>>.

PAILLIART Isabelle (dir.) (1995), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble : Ellug (Editions littéraires et linguistiques de l'Université Stendhal), 211 p.

Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) (2001a), *Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*, Bruxelles : De Boeck Université, <<http://www.undp.org/hdr2001/french>>.

Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) (2001b), *Rapport annuel*, Bruxelles : De Boeck Université, <<http://www.undp.org/dpa/french/annual/annualreport2001/>>.

RIVIÈRE Philippe (1998), « L'affrontement des mondialisations ? », Assises de l'Internet non marchand et solidaire (IRIS), Paris : Assemblée nationale, 7 novembre, <<http://atlas.bok.net/attac/archive/199811/msg00233.html>>.

SÉNÉCAL Michel (1995), *L'espace médiatique. Les communications à l'heure de la démocratie*, Montréal : Liber, 254 p.

Statistique Canada (2001), *Les temps changent : pourquoi et comment les Canadiens utilisent Internet*, Enquête sociale générale (ESG) 2000, <<http://www.statcan.ca/francais/research/56F0006XIF/56F0006XIF00001.pdf>>.

THÉRIAULT Joseph-Yvon (1999), « La citoyenneté : entre normativité et factualité », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, <<http://www.erudit.org/erudit/socsoc/v31n02/theriaul/theriaul.htm>>.

▲ Pour en savoir plus

Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC) : <http://www.attac.org/indexfr.htm>

Archives de la liste « ATTAC-talk » (et d'autres listes d'ATTAC) : <http://atlas.attac.org/talk>.

Congrès du travail du Canada (CTC) : <http://www.clc-ctc.ca/francais/index.html>.

Comité Réseaux des Universités françaises (CRU) : <http://www.cru.fr>.

Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/menu-f.asp>.

Ministère de l'économie et des finances de la France : <http://www.finances.gouv.fr>.

Monde diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr>.

SalAMI : <http://www.alternatives.ca/salami/html/prempage.html>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : <http://www.oecd.org/index-fr.htm>.

Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD) : <http://www.sacd.fr>.



© [Les éditions électroniques COMPOSITE](http://www.composite.org) - 2002 - Tous droits réservés.